

La commune de Belmont communique



La commune de Belmont communique

Communiqué de la commune de Belmont :

"Par Arrêté Interministériel du 3 avril 2023, publié au Journal Officiel du 3 mai 2023 , notre Commune de Belmont a été reconnue sinistrée pour le phénomène de sécheresse et réhydratation des sols survenu au cours de l'année 2022.

Nos Administré(e)s disposent d'un délai de **30 jours à compter de la parution de l'arrêté** pour déposer, en fonction des désordres structurels subis à leur bâtiment , un dossier de demande d'indemnisation auprès de leur Compagnie d'Assurances.

Pour tout renseignement, le Secrétariat de la Mairie reste disponible à ses heures d'ouverture."